

Comprendre les termes comptables du CGA 83

1.

Centre de gestion agricole

Un

centre de gestion agricole

est une association également constituée qui dispose d'un agrément délivré par le directeur des

services
fiscaux

du département dont il dépend.

Ses missions sont l'assistance en matière de gestion, en matière fiscale et la prévention des difficultés.

Qui peut

adhérer à un CGA

? Toutes les entreprises relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), l'adhésion peut être étendue aux activités agricoles.

2.

Expert-comptable

L'expert-comptable

est un

professionnel de la comptabilité

professionnel de la comptabilité

Son rôle est d'établir les comptes annuels d'une société (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que de conseiller les organisations.

90% des experts comptables sont également

commissaires aux
comptes

, bien qu'ils ne puissent exercer leurs deux fonctions auprès du même client. Le commissaire aux comptes a pour mission de certifier les comptes en garantissant la fiabilité des informations fournies par l'entreprise.

Il ne peut être salarié des organisations qu'il conseille, la notion d'indépendance de la profession est centrale afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Les experts comptables de France sont réunis au sein de
l'Ordre des Experts Comptables

Ordre des Experts Comptables

qui est sous la tutelle du Ministère de
l'Economie et des Finances.

3.

BIC

Les

bénéfices industriels et commerciaux

sont une catégorie
du revenu global qui sert à calculer l'impôt sur le revenu.

Les BIC recouvrent les bénéfices réalisés par des personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale. Mais les personnes qui achètent des immeubles, des fonds de commerce, des parts de sociétés immobilières, qui louent des établissements commerciaux ou industriels aménagés ou encore qui louent plusieurs biens immobiliers meublés sont imposables au titre des BIC.

4.

Abattement fiscal

Dans le calcul de l'impôt, l'abattement

est le fait de

réduire la base imposable afin de diminuer le montant de l'impôt à payer.

L'abattement dépend du type de revenus et de la situation.

Bénéficiaire d'un

abattement fiscal

permet à un contribuable de ne pas être imposé sur la totalité de ses revenus.

5.

Réduction d'impôt

La

réduction d'impôt

est la possibilité pour un contribuable de réduire le montant de l'impôt

sur le revenu

Cette réduction peut être le fruit d'une réduction d'impôt -dire la possibilité d'enlever une part de ses revenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu, ou d'une réduction d'impôt -dire de la diminution du montant de l'impôt.

6.

Dossier de gestion

Le dossier de gestion est un outil d'aide à la décision créé à partir des documents de vos déclarations de résultats. Ce document est très simple à utiliser, il retrace l'activité de votre entreprise sur 3 ans.

5 points sont mis en avant dans le dossier de gestion :

-

Le compte de résultat

-

Le tableau de bord

-

L'historique de de votre activité

-

Les dépenses

-

Les ratios

Seuls les

adhérents du CGA

peuvent bénéficier de ce service.

7.

Déclaration fiscale

L'adhésion

à un centre de gestion agréé

offre de nombreux avantages. Si l'adhérent tient lui-même sa comptabilité ou a recours à un expert-comptable, le rôle du CGA est alors de contrôler formellement les

déclarations fiscales

.

L'adhésion

au CGA

peut aussi demander de l'aide pour remplir ses déclarations fiscales.

8.

Attestation fiscale

L'attestation

fiscale

est un document qui permet de justifier de la régularité de sa situation fiscale :

-

Paiement de la TVA

-

Paiement de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés

Cette attestation est notamment nécessaire lors de l'attribution d'un marché public

9.

Exercice comptable

L'exercice est la période délimitée pendant laquelle l'entreprise doit tenir ses comptes annuels. En général la durée de l'exercice est de 12 mois. Il n'est pas nécessaire que l'exercice comptable soit calqué sur l'année civile.

Exceptionnellement, il est possible avec l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires de changer la durée d'un exercice.

La

clôture de l'exercice comptable

implique l'établissement des documents comptables : bilan, compte de résultat et annexes.

10.

Compte de résultat

À l'instar du bilan et des annexes, le

compte de résultat

est un document comptable obligatoire à fournir à la clôture d'un exercice comptable.

À la différence du bilan qui établit à un instant donné ce que possède l'entreprise, aussi appelé « l'actif » et ce que cette entreprise doit « le passif », le compte de résultat est centré sur l'exercice comptable. Il explique le résultat comptable d'une entreprise sur un exercice en mettant en perspective les charges et les produits.

11.

Déclaration du professionnel
de l'expertise comptable

La

déclaration du professionnel de l'expertise comptable

est

le document rempli par un expert-comptable pour signifier à un centre de gestion agréé qu'il centralise ou surveille conformément aux normes, la comptabilité d'un adhérent.

12.

Cotisation

Devenir adhérent du CGA 83 et bénéficier de l'ensemble des prestations et des

avantages fiscaux

revient à un montant forfaitaire annuel de 120,00 euros HT soit 144,00 euros TTC.

Vous pouvez faire appel aux services d'un Expert-Comptable de votre choix afin qu'il tienne, centralise ou surveille votre comptabilité.

pour les frais d'adhésion
et de tenue de comptabilité

-

La

réduction du salaire du conjoint

-

Une dispense de pénalité

-

La réduction d'un an du délai de reprise de
l'administration

L'adhésion doit obligatoirement se faire avant le début de
l'exercice comptable, sauf en cas de première adhésion auquel cas un délai de 5
mois est accordé à partir du début de l'exercice comptable.

14.

Majoration de 25% du
bénéfice imposable

L'adhésion à un centre de gestion agréé permet de bénéficier
de beaucoup d'avantages. L'un de ces avantages est la

non majoration de 25% du
bénéfice imposable

. En effet, les entreprises non adhérentes à un centre de

gestion agricole voient leur bénéfice imposable augmenté de 25%.

Par exemple : pour un bénéfice imposable de 40.000 €,
une entreprise non adhérente verra l'administration fiscale retenir un bénéfice imposable de $40.000 \times 25\% = 50.000$ €.

15.

Assistance fiscale

L'assistance fiscale

est un service rendu par le centre de

gestion agricole qui, si l'adhérent le demande, qui permet non seulement de bénéficier des avantages fiscaux tels que la non application de la majoration de 25%

du bénéfice imposable, mais aussi concernant les déclarations de veiller au bon respect de la réglementation fiscale afin de prévenir tout risque.